

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DU JEUDI 06 JUILLET 2023****DELIBERATION N°003-6-2023****OBJET : Décision modificative budgétaire n°1 –
Budget annexe Office de tourisme****Date de convocation : 26/06/23****Nombre de conseillers : 50****En exercice : 50****Présents : 38**

- Titulaires : 36

- Suppléants : 2

Absents : 12

- Dont représentés : 8

Votants : 46

- Pour : 46

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0**Présents :**

- Mesdames Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Chantal-Marie MALUS, Sandrine DURAND, Martine DAOUST, Fabienne PETITRENAUD, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Laurence GUILLAUME, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIERE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, Marc BONNOT, René BLANCHOT, Christian PAUL, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Georges FLECQ, Daniel GRANGER, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Brigitte GAUDRY à Martine DAOUST, Laurent COTTIN à Patrice JOLY, Marie-Christine GROSCHE à René BLANCHOT, Yasemin DOGAN KUKUK à Sandrine DURAND, Laurent LIBRERO à Daniel MARTIN, Jean-Max GLORIFET à André BUTTIGHOFFER, Jean-Marie PAUTRAT à Patrice GRIMARDIAS, Patrick LOISY à Jean-Luc VIEREN**Secrétaire de séance :** Christine PIN

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu la délibération n°027-4-2023 du 13 février 2023 approuvant le budget annexe Office de tourisme 2023;

Considérant qu'il est nécessaire de rectifier l'imputation de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Office de tourisme qui doit être inscrite au chapitre 77 et non au chapitre 74 ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Office de tourisme comme suit :

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Section de fonctionnement				
Chap 77 - Art 774 - Subventions exceptionnelles				100 830,83 €
Chap 74 - Art 74 - Subventions d'exploitation			100 830,83 €	
Total section de fonctionnement	- €	- €	100 830,83 €	100 830,83 €

2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

René BLANCHOT



Le secrétaire

Christine PIN



Mis en ligne le 27/07/2023